

MÉMOIRE

sur

***Projet d'aménagement hydroélectrique
à Angliers, Témiscamingue***

Présenté au

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

PAR

***LE REGROUPEMENT ÉCOLOGISTE VAL D'OR & ENVIRONS
(LE REVE)***



28 mai 2003

TABLE DES MATIÈRES

I - Présentation du Regroupement écologiste Val d'Or et environs (Le REVE)	P.2
II - Préambule historique Témiscabibien	P.4
III - Introduction	P.5
IV - Pour l'environnement	P.6
V - Pour les premiers habitants ; les Algonquins	P.7
VI - Pour l'économie de la région	P.7
VII - Recommandations	P.9
VIII - En conclusion	P.10

I - Le Regroupement écologiste Val d'Or et environs (Le REVE)

Ses principaux objectifs sont :

- Défendre les droits écologiques,
- Diffuser de l'information sur les dossiers touchant l'environnement,
- Favoriser la concertation entre les différents citoyens et groupes se préoccupant de la qualité de vie,
- Favoriser la consultation publique sur les questions environnementales.

Historique

À l'été 1987, plusieurs individus, soucieux de la qualité de leur environnement et conscients de la nécessité d'intervenir quand cela s'impose, ont uni leurs efforts pour ainsi donner naissance au *Regroupement Écologiste Val d'Or et Environs (Le REVE)*. Organisme à but non lucratif, *Le REVE* s'est engagé, par son mandat, à intervenir quand cela est nécessaire. Il est actif tant aux niveaux local, provincial que national. *Le REVE* est membre en règle : du *Réseau québécois des groupes écologistes (R. Q. G. E.)*, du *Réseau canadien de l'environnement (R. C. E.)* et du comité directeur de Taïga *Rescue Network (T. R. N.)*.

Aux niveaux local et régional, *Le REVE* s'est grandement impliqué. Il fut maître d'œuvre de l'*École Buissonnière*. Située sur les bords de la rivière *Piché*, l'*École Buissonnière* fait partie d'une vaste proposition d'aménagement écologique et polyvalent de la forêt *Piché-Lemoine* dont la superficie fait plus de 40 kilomètres carrés. Ouverte en 1993, l'*École Buissonnière* représente un investissement de plus de 250 000\$. C'est un lieu remarquable d'écodiversité, on y retrouve presque tous les écosystèmes abitibiens. *Le REVE* a réalisé pour le compte de la *Corporation des Parcs et Espaces Verts de Val d'Or* un inventaire écologique du *Parc Desmarais*. *Le REVE* participe à la grande majorité des débats et des consultations publiques se rapportant à l'environnement. Il fut l'un des groupes fondateurs de la coalition régionale anti-BPC. Il offre régulièrement des ateliers et des conférences sur "l'actualité écologique". Aussi, *Le REVE* a organisé en 1992 à *Val d'Or* un colloque régional sur la gestion des déchets domestiques. *Le REVE* a contribué à résoudre le problème de nidification d'aigles-pêcheurs sur les lignes à haute-tension d'*Hydro-Québec* en région. *Le REVE* a aussi effectué des recherches portant sur l'amélioration de l'habitat de la sauvagine. Il a produit et co-produit de nombreux documents écrits de vulgarisation sur l'environnement, un diaporama sur les espèces menacées de la région, ainsi que deux vidéo en collaboration avec la *Société Radio-Québec:: Abbittibbi, les stress environnementaux* et *Le Château*, se rapportant à la biodiversité.

Aux niveaux provincial et national, *Le REVE* participe activement aux différents groupes de réflexion que sont les *Caucus* québécois et canadiens dont entre autres :

- *La forêt*
- *La gestion des déchets*
- *L'énergie*
- *L'éducation*
- *Les affaires internationales.*

Le REVE a travaillé à la mise à jour et à la traduction de la Liste Verte (répertoire des 2,600 groupes écologistes du *Réseau canadien de l'environnement (R.C.E.])* *Le REVE* peut aussi bénéficier de l'expérience de son président fondateur, monsieur Henri Jacob. De 1983 à 1994, *Monsieur Jacob* a représenté l'*Abitibi-Témiscamingue* au conseil administratif du *Réseau québécois des groupes écologistes (R.Q.G.E.)* pour lequel il fut président de 1989 à 1992 et de 1995 à 2002. De 1987 à 1993 et de 1995 à 2002, il représente le Québec au comité directeur du *R.C.E.*

Sur la scène internationale, *Le REVE* profite de l'implication de son président qui, depuis 1993, participe au programme international : *Éco-Volontaire des Nations Unies (ONU)*. En 1992, *Le REVE* était délégué officiel des *ONGE* canadiens lors du *Forum Global* et du *Sommet de la Terre à Rio*. En 1990, *Le REVE* était parmi l'un des dix groupes écologistes représentant le *Canada* lors de la conférence "*Bridging the Gap* " à *Vienne* et *Budapest*.. *Le REVE* entend poursuivre son mandat ; c'est-à-dire, travailler activement à la défense des droits écologiques et à la protection des ressources essentielles à la vie...

Le REVE a présenté plusieurs mémoires lors d'audiences publiques du *BAPE*; entre autres: sur la protection des forêts, sur la gestion des déchets dangereux, sur la pulvérisation aérienne d'insecticides, sur l'énergie ...

Son rayon d'action se limite aux **environs** de Val d'Or, c'est-à-dire, jusqu'à la couche d'ozone.

II - Préambule historique Témiscabibien

La région a toujours été considérée comme un réservoir de ressources naturelles à bon marché qui attire de nombreux promoteurs économiques désireux de bénéficier de cette manne sans avoir à se soucier des habitants et de l'environnement.

75 années d'exploitation minière nous ont laissé en héritage plusieurs centaines de millions de tonnes de résidus toxiques qui polluent nos cours d'eau et qui continueront de le faire pour encore quelques siècles et que les générations futures auront à gérer sans pour autant avoir les ressources pour y faire face.

Après plus de 100 ans d'exploitation forestière, qui a écrémé la ressource lignieuse en ignorant toutes les règles de respect pour le territoire et ses premiers habitants et sans aucun souci pour sa faune et sa flore. La forêt témiscabibienne d'aujourd'hui est décimée et plusieurs décennies seront nécessaires à sa reconstruction avant que nos enfants puissent en jouir.

Après que plusieurs de nos grands cours d'eau furent emprisonnés derrière des barrages pour contrôler les crues des eaux printanières et éviter des désagréments aux gens dans le sud qui s'étaient installés dans les plaines inondables de la région de Montréal.

En à peine un siècle de cette surexploitation de son capital nature, la région s'est appauvrie au point de ne plus répondre aux besoins vitaux et légitimes de ses populations.

Résultat : depuis une décennie, les jeunes et les moins jeunes fuient la région pour ne pas faire partie des statistiques sur le suicide en région liées directement au mal développement. La région détient, d'ailleurs, le record de suicides au Québec et ce dernier est dans le peloton de tête mondial.

III -Introduction

Le Projet Central Hydroélectrique d'Angliers s'inscrit bien dans la tradition de développement que la région subit depuis un siècle. Comme par le passé, le promoteur est étranger à la région ; comme par le passé, il utilise la misère régionale pour faire miroiter des miroirs aux alouettes, à une élite plus soucieuse de son intérêt personnel que de celui de ses concitoyens et des générations futures. Comme par le passé, les bénéfices seront investis ailleurs et la ressource servira ailleurs. Dans ce cas, l'énergie produite, de l'aveu même du promoteur, servira uniquement à des fins d'exportation pour nos voisins du sud qui refusent toutes réductions de consommation, au contraire, leurs intentions est de surconsommer de plus en plus sans se soucier des conséquences néfastes pour l'environnement ni pour les populations affectées par ce mal développement. Comme par le passé, ils (les Américains) nous

remercieront en nous envoyant par la voie des airs leurs rejets polluants, des externalités produits grâce à l'énergie que nous leur exportons.

IV - Pour l'environnement.

La construction de cette centrale hydroélectrique, comme toutes formes conventionnelles de production d'énergie, contribue à faire en sorte que nous consommons de plus en plus au nord et que l'écart entre les riches et les pauvres s'accroît.

Cette surconsommation est la raison première de la dégradation de l'environnement. Pour produire plus de biens de consommation, souvent inutiles, nous devons utiliser des ressources naturelles non renouvelables, comme les métaux ou des ressources renouvelables à long terme comme la forêt. Ces ressources ainsi extraites ne seront plus disponibles pour satisfaire les besoins des générations futures.

D'après une étude de la “ David Susuki Fondation ” pour faire vivre les six (6) milliards d'humains de la Terre à un niveau de vie comparable à celui du Nord-Américain moyen, il nous faudrait utiliser l'équivalent en ressources connues plus de six (6) Terres et nous n'en avons qu'Une.

Le REVE recommande que : cette centrale ou toute autre centrale électrique ne soient pas construites tant qu'une politique de conservation et d'efficacité énergétique ne soit mise en place afin de réduire substantiellement notre consommation, il en va de notre survie à plus ou moins long terme.

La construction de cette centrale même si, en apparence, les dommages pour l'environnement sont peu apparents, elle ne fait que confirmer et accentuer la mise en conserve et la mainmise, par des promoteurs étrangers, sur les richesses de la rivière des Outaouais, au détriment des habitats riverains rendus inaccessibles pour les animaux autant que pour les humains en accentuant les problèmes d'érosion des berges. Plusieurs potentiels récréotouristiques ont ainsi été détruits sans même avoir été évalués.

Le REVE recommande qu'une étude exhaustive soit entreprise, sans délais, sur tout le bassin de la rivière des Outaouais afin de déterminer tous ses potentiels afin de faire des choix de développement qui répondent aux besoins des populations locales et ce dans le respect de sa biodiversité. Les initiatives de conservation d'énergie doivent être considérées avant la réalisation de nouveaux développements d'infrastructure de productions hydroélectriques, et ceux-ci ne peuvent être réalisés qu'avec une approche précautionneuse impliquant la recherche d'un moindre impact environnemental, la réversibilité des installations et la conservation de potentiels économiques autres, tel notamment l'usage récréotouristique de la rivière.

V - Pour les premiers habitants, les Algonquins.

Le mode de vie traditionnel, qui inclut des activités comme la chasse, la pêche, la trappe, et la cueillette d'autres produits fournis par la nature, fut grandement perturbées lors de la construction des nombreux ouvrages de contrôle du niveau d'eau sur le bassin versant de l'Outaouais.

Jamais les autochtones n'ont été consultés avant que l'on entreprenne la construction de ces infrastructures qui furent effectuées, depuis le début du siècle, dans le but avoué d'éviter un coup d'eau printanier à Montréal tout en facilitant du même coup l'exploitation des richesses de ce territoire.

Encore une fois, un projet de développement vient se faire sur un territoire qu'ils occupent depuis quelques milliers d'années, sans qu'ils soient consultés sur ce développement et aucune redevance n'a été envisagée par le promoteur qui agit, encore une fois, comme envahisseur.

Le REVE recommande que ce projet soit “ mis sur la glace ” tant que des négociations ne soient entreprises avec les communautés algonquines concernées.

VI - Pour l'économie de la région

Pour les gens de la région, ce projet créera peu ou pas d'emplois en région. Après la construction terminée, seulement 4 ou 5 personnes travailleront à la centrale pour sa maintenance et son fonctionnement et la plupart des emplois seront occupés par des gens de l'extérieur.

Du point de vue économique, très peu d'avantages sont reliés à la vente d'électricité pour la région. Nous avons appris, lors d'audiences précédentes, qu'Hydro-Québec achète l'électricité des petites centrales privées au prix projeté du coût de revient de Grande-Baleine, soit 0,054 \$ du kilowatt/heure (kW/h) et que son prix de vente pour le secteur commercial se situe aux alentours de 0,034 \$ du kW/h, soit une perte de

0,02 \$ du kW/h. C'est donc dire que ce projet engendrerait une perte financière considérable pour l'état et pour tous les payeurs de taxes.

La densité actuelle de la population québécoise ne requiert pas une augmentation des besoins énergétiques. D'ailleurs, l'énergie générée par la filière de production hydraulique d'électricité est destinée à l'exportation. La valorisation de l'efficacité énergétique et une sensibilisation efficace à une réduction de consommation d'énergie offrirait une alternative souhaitable au développement extensif d'une ressource aussi convoitée.

Par ailleurs, l'efficacité énergétique crée plus d'emplois par million de dollars investi que n'importe quelle autre filière du côté de l'offre, y compris l'hydroélectricité. De plus, les impacts environnementaux de l'efficacité énergétique sont moindres que ceux de l'hydroélectricité. L'investissement serait d'autant plus profitable qu'il intégrerait aux moeurs des québécois des habitudes qu'ils devront prendre à plus ou moins long terme afin d'éviter l'exploitation tout azimut des rivières patrimoniales du Québec.

Le projet de central Angliers ne répond à aucune demande d'énergie utile aux résidents du Québec, aucune pénurie n'est en vue. Nous sommes les plus grands consommateurs d'énergie au monde, nous utilisons et gaspillons 2 fois plus d'énergie que les Européens qui ont approximativement le même niveau de vie que nous, les Nord Américains.

VII - Recommandation

Le REVE recommande que cette centrale, ou toutes autres centrales électriques, ne soit pas construite tant qu'une politique de conservation et d'efficacité énergétique ne soit mise en place afin de réduire substantiellement notre consommation, il en va de notre survie à plus ou moins long terme.

Le REVE recommande qu'une étude exhaustive soit entreprise, sans délais, sur tout le bassin de la rivière des Outaouais afin de déterminer tous ses potentiels afin de faire des choix de développement qui répondent aux besoins des populations locales et ce dans le respect de sa biodiversité ; que les initiatives de conservation d'énergie doivent être considérées avant la réalisation de nouveaux développements d'infrastructure de productions hydroélectriques, et ceux-ci ne peuvent être réalisés qu'avec une approche précautionneuse impliquant la recherche d'un moindre impact environnemental, la réversibilité des installations et la conservation de potentiels économiques autres, tel notamment l'usage récréotouristique de la rivière.

Le REVE recommande que ce projet soit “ mis sur la glace ” tant que des négociations ne soient entreprises avec les communautés algonquines concernées.

Le REVE recommande que le projet de central hydroélectrique d'Angliers ne soit entrepris que si la demande en énergie sur le marché domestique le justifiait et, ce après avoir utilisé les filières d'énergie renouvelable et les autres mécanismes d'efficacité énergétique.

VIII - En conclusion

Le REVE s'oppose à l'installation d'une centrale hydroélectrique dont le seul but est d'enrichir les promoteurs et que ce soit la collectivité qui, par ses taxes, contribue à cet enrichissement. Qu'une étude d'impact globale sur tout le bassin versant de la rivière des Outaouais soit entreprise préalablement à tout projet de développement. Cette évaluation devra tenir compte des impacts sur l'environnement, tel l'érosion des berges, les effets sur les populations animales aquatiques et terrestres qui en dépendent. De plus, ces études devraient tenir en compte des inquiétudes des communautés algonquiennes qui demeurent sur ce territoire depuis plusieurs siècles.

Finalement la recherche devrait tenir compte des réels besoins en énergie de la population du Québec et des meilleurs moyens pour y subvenir.

Nous demandons au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) de ne pas recommander ce projet aux instances décisionnelles, mais plutôt inciter le gouvernement du Québec à utiliser l'argent des contribuables, ainsi épargné, pour l'investir dans la région pour des projets développés en concertation avec le milieu et en particulier avec ses premiers occupants : les Algonquins.

Nous tenons, en terminant, à remercier la commission de nous avoir accordé la possibilité d'exprimer notre point de vue et espérons qu'un tel droit démocratique puisse s'exercer encore dans l'avenir.

La surconsommation entraîne le gaspillage des ressources et le gaspillage sa surconsommation.

Henri Jacob et Yvan Croteau
Pour ***Le REVE***

Regroupement écologiste Val d'Or et environs